

Sous La présidence de Madame Michèle CHIPAUX, maire

**Etaient présents :** Mesdames Elisabeth FAIVRE SONTOT, Maryline PETROFF,  
Messieurs Stéphane CORBERAND, Pascal LAROCHE, Vincent MOUREY, Olivier PINOT,  
Stéphane BOUDINOT, Mathieu LAROCHE, et Klaus WESTPHAL

**Absente excusée :** Mme Nathalie DIRAND qui a donné procuration à M. Stéphane CORBERAND

**Secrétaire de séance :** M. CORBERAND Stéphane

**Ordre du jour :**

- 1. ONF : Etat d'assiette 2024**
- 2. Énergies renouvelables**
- 3. Colis des Anciens**
- 4. Transfert de charges budget principal vers budget annexe de l'eau**
- 5. Décisions modificatives sur budget principal**
- 6. Divers**

**1. ONF : ETAT D'ASSIETTE 2024**

Lecture des coupes proposées par l'ONF : L'état d'assiette et la mise en vente des bois en bordure de route suivant proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

**2. ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Explication et lecture de la LOI D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE N° 2023-175 DU 10 MARS 2023

Il a été demandé aux communes de définir des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables pour chaque type d'installation de production d'énergie renouvelable (EnR) sur des terrains privés ou publics :

- Solaire photovoltaïque (en toitures, en ombrières de parking, au sol...)
- Solaire thermique (en toitures, au sol...)
- Éolien
- Bois-énergie / biomasse
- Biogaz / biométhane
- Géothermie
- Hydroélectricité

Aucune exigence n'est formulée sur un nombre de zones et sur une taille minimale ou maximale.

Par exemple : équiper un parking ou une toiture de panneaux photovoltaïques ou thermiques – Installer un parc photovoltaïque sur une friche - Changer sa chaudière fioul par une chaudière biomasse ou une PAC...

- Cette concertation a pour objet de faciliter les démarches, alléger les procédures et mobiliser des fonds pour des actions locales en faveur de la transition énergétique et d'harmoniser le développement à l'échelle intercommunale voire Départementale.

### **→ 3 ÉTAPES :**

**1<sup>ère</sup> Étape : Discussions au conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre** avec réflexion sur les EnR acceptées avec prédéfinition des zones sur carte papier (projets en cours / ombrières de parking/ photovoltaïques sur toitures...) : il en est ressorti que :

- Nous ne disposons pas suffisamment de terrains pour accueillir du solaire au sol ou des éoliennes, de par la configuration de notre petite commune de 6.8 km<sup>2</sup>, étangs, forêt et exploitation de la plupart de des prairies par nos agriculteurs.
- Nous ne disposons pas de cours d'eau nous permettant de fabriquer de l'hydroélectricité,
- Nous n'avons pas de friche industrielle.
- Nous pourrions éventuellement envisager d'équiper en panneaux photovoltaïques les toits des bâtiments communaux suivants : presbytère, mairie, école, salle des fêtes car ils bénéficient d'une bonne exposition.

**2<sup>ème</sup> Étape : Concertation auprès des administrés** afin de recueillir leur avis sur cette solution envisagée pour les toits communaux et éventuellement s'ils envisagent à titre personnel des installations de production d'énergie renouvelable. Il est nécessaire que chaque habitant nous transmette son avis et ses projets par tous moyens à sa convenance, mail, téléphone, texto, coupon réponse joint à déposer dans la boîte à lettres de la mairie dans un délai de 10 jours.

**3<sup>ème</sup> Étape : Délibération sur la validation des zones** (parcelle(s) : cela peut être sur toute la commune pour toutes les toitures (sous condition d'une bonne orientation) ou autre projet qui pourrait être envisagé par un particulier.

→ Il a été convenu, que sur le principe le conseil municipal serait d'accord pour envisager d'équiper en panneaux photovoltaïques les toits des bâtiments communaux suivants : presbytère, mairie, école, salle des fêtes car ils bénéficient d'une bonne exposition, ainsi que l'ensemble des toits des habitations de la commune sous condition de bonne exposition.

→ La consultation des administrés s'effectuera via le bulletin mensuel qui sera accompagné d'un coupon réponse pour requérir leur avis.

### **4. COLIS DES ANCIENS**

La présentation des échantillons proposés a été validée à l'unanimité. Il a été remis à chacun des élus une liste des récipiendaires des colis pour distribution à nos aînés entre le 17 et le 23 décembre 2023.

### **5. TRANSFERT DE CHARGES BUDGET PRINCIPAL VERS BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Le Conseil municipal émet une décision budgétaire concernant le transfert de charges du budget commune au budget eau : heures que les agents effectuent pour l'eau, le réseau, les relevés de compteurs et la facturation pour un montant de 5 169.28 €.

## **6. DECISIONS MODIFICATIVES SUR BUDGET PRINCIPAL**

Afin d'équilibrer le budget et pouvoir prendre en charge les paiements engagés sur le budget communal, il est nécessaire de procéder à des décisions modificatives.

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D 6288 : Autres services extérieurs	700.00 €	
D 65311 : Indemnités de fonction		700.00 €
D 011 : Charges à caractère général	4 000.00 €	
D 6411 : Personnel titulaire		4 000.00 €
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>4 700.00 €</b>	<b>4 700.00 €</b>

### **QUESTIONS DIVERSES :**

-  Une proposition a été reçue en Mairie par les Etablissements THEVENIN DUCROT pour promouvoir une campagne d'**achat groupé de fioul** au profit des administrés qui fait l'unanimité. Un coupon réponse sera réalisé et joint au bulletin mensuel à venir pour lister les personnes intéressées.
-  Un point sur les travaux de **raccordement à la fibre** est fait : des ajustements sont nécessaires.
-  **Décorations de Noël** : les décorations ont été triées au sous-sol et cette année il y aura en plus des pots « chouettes » décorés.